

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTÈRE CHARGE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

30 JAN. 1989

Service de Cabinet  
-----

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI

Il y a lieu de verser au compte  
N° 27.01.01 de la Caisse Sociale du Rwanda ouvert auprès de la  
Banque Nationale du Rwanda à Kigali, la somme de 2.926 FRW. avec  
mention = "Cotisations dues en matière de pensions et risques  
professionnels effectuées sur le traitement de Monsieur Edouard  
KAREMERA pour le mois de janvier 1989.

*O-P-611 du 11-4-89*

Nous disons: DEUX MILLE NEUF CENT VINGT SIX FRANCS RWANDAIS.

*[Signature]*  
*[Signature]*  
112/89  
Fait à Kigali, le 19/01/1989

La Gestionnaire des Crédits  
*[Signature]*  
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre Chargé des Relations  
Institutionnelles  
*[Signature]*  
Antoine NTASHAMAJE

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du ... *19-110-01-01-01*  
Inscrit sous poste ... *5* du ... *23-1-89*  
Kigali, le ... *23-1-89*  
Le gestionnaire des crédits  
*[Signature]*

MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 30 JAN. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE CHARGE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Service de Cabinet

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI

Il y a lieu de verser au compte  
N° 27.01.01 de la Caisse Sociale du Rwanda ouvert auprès de la  
Banque Nationale du Rwanda à Kigali, la somme de 2.926 FRW. avec  
mention = "Cotisations dues en matière de pensions et risques  
professionnels effectuées sur le traitement de Monsieur Edouard  
KAREMERA pour le mois de janvier 1989.

Nous disons: DEUX MILLE NEUF CENT VINGT SIX FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 19/01/1989

La Gestionnaire des Crédits  
*[Signature]*  
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre Chargé des Relations  
Institutionnelles

*[Signature]*  
Antoine NTASHAMAJE

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19... 1989... 01... 01...

Inscrit sous poste 5... du 83... 1... 89

Kigali, le 23... 1... 89...

Le gestionnaire des crédits

*[Signature]*  
MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 30 JAN. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE CHARGE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Service de Cabinet

---

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda

KIGALI

Il y a lieu de verser au compte  
N° 27.01.01 de la Caisse Sociale du Rwanda ouvert auprès de la  
Banque Nationale du Rwanda à Kigali, la somme de 2.926 FRW. avec  
mention = "Cotisations dues en matière de pensions et risques  
professionnels effectuées sur le traitement de Monsieur Edouard  
KAREMERA pour le mois de janvier 1989.

Nous disons: DEUX MILLE NEUF CENT VINGT SIX FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 19/01/1989

La Gestionnaire des Crédits  
*[Signature]*  
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre Chargé des Relations  
Institutionnelles

*[Signature]*  
Antoine NTASHAMAJE

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du *19.01.89*

Inscrit sous poste *5* du *23*

Kigali, le *23.01.89*

Le gestionnaire des crédits

*[Signature]*  
MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

30 JAN. 1989

Kigali, le